

Que faire de nos anciennes partitions ?

DE PLUS EN PLUS DE CHORALES VONT ÊTRE CONFRONTÉES À LA PROBLÉMATIQUE DES PARTITIONS VOUÉES À DISPARAÎTRE DES ARCHIVES DES CHŒURS. LES TABLETTES ON FAIT LEUR APPARITION DANS LES CHŒURS ET LES PARTITIONS RESTERONT AU PLACARD, OU DES FUSIONS DE CHŒURS ENGENDRENT DES DOUBLONS. QU'EN FAIRE ? VOICI 6 PISTES DE RÉFLEXION (PAR ORDRE DE PRIORITÉ) POUR NE PAS QU'ELLES FINISSENT À LA DÉCHETTERIE.

1. Contacter **la paroisse** qui doit archiver une partie de ses documents et autres. Leur demander s'ils ont la possibilité d'archiver vos partitions.

2. **La Bibliothèque cantonale**

Avant de les contacter, consulter la page suivante :

<https://www.fr.ch/bcu/dons-de-documents-a-la-bibliotheque-cantonale-et-universitaire>

3. Si vous disposez de partition dont les **compositeur.trice.s sont encore en vie**, proposez-leurs de leur retourner...ils ou elles pourront faire des heureuses et des heureux.
4. Il est possible que vous ayez dans vos partitions des **partitions originales manuscrites**. L'Abbé Bovet, et d'autres, ont beaucoup composé, de manière spontanée parfois, pour les paroisses qui commandaient des pièces; celles-ci n'ont pas toutes été éditées. Si vous disposez de tels documents, n'hésitez pas à contacter les Bibliothèque universitaire qui a sans doute des fonds dédiés aux compositeurs.
5. Vous pouvez aussi les proposez aux **autres paroisses de votre Unité Pastorale ou décanat** mais pour cela il faut créer un document listant les partitions que vous avez. Pour quelques centaines de francs vous pouvez confier cela à des étudiants ou collégiens à la recherche d'un petit job.
6. Vous pouvez laisser une **annonce sur le site de la FFC**..."à donner contre bons soins..."